

Association Courts Circuits la Cagnole
12 Grande Rue Vaux
89000 Auxerre



Assemblées Générales Extraordinaire & Ordinaire samedi 11 janvier 2020

Chère adhérente, cher adhérent,
Nous vous prions de bien vouloir participer à notre Assemblée Générale annuelle.
Elle se déroulera à :

**La Boussole, anciennement la Maison de quartier des Piedalloues,
à Auxerre, le samedi 11 janvier 2020 dès 15h00.**

L'accueil se fera dès 14h30 par l'émargement et la possibilité de renouveler sa cotisation pour 2020.

À 15h00, nous visionnerons un nouveau mini-film présentant les monnaies locales (15 mn environ), ce qui permettra d'échanger autour du fonctionnement et des enjeux de la Cagnole.

À 15h30, débutera l'Assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant:
Adoption de nouveaux statuts (qui vous sont proposés en pièce jointe)

À 16h30, débutera l'Assemblée générale avec l'ordre du jour suivant:

- Présentation du rapport moral 2019
- Approbation du rapport moral 2019
- Présentation des comptes de l'exercice 2018-2019 clos le 31 octobre 2019,
- Approbation des comptes de l'exercice 2018-2019 clos le 31 octobre 2019,
- Propositions et affectation du résultat de l'exercice 2018-2019 clos le 31 octobre 2019,
- Présentation du rapport d'orientation pour l'année 2020,
- Approbation du rapport d'orientation pour l'année 2020,
- Élection des membres de la collégiale,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

(Tous les documents sont disponibles et publics sur cette page :
<https://www.lacagnole.fr/spip.php?article326>)

Attention, pas de quorum requis pour ces deux assemblées générales qui font suite à celles convoquées le samedi 23 novembre 2019, annulées par faute de manque de quorums.

Les Assemblées générales se termineront donc aux alentours de 19h00 et seront suivies par un apéro dînatoire tiré du panier. Les boissons seront offertes par l'association.

Pensez au co-voiturage.

Grand merci à vous,

La Collégiale de Courts Circuits la Cagnole

Merci de retourner ce pouvoir par courrier ou scanné à secretariat@lacagnole.fr
Dans le cas où vous ne nommez personne pour vous représenter, votre pouvoir sera donné à un-e adhérent-e présent-e - s'il n'est pas déjà porteur de deux pouvoirs.

Remarque: seul-e-s les adhérent-e-s à jour de leur cotisation 2019 pourront participer aux votes durant l'AG. Le matériel de vote leur sera fourni lors de l'émargement.

Si vous désirez vous porter candidat-e à la Collégiale, merci de nous en avertir, mais vous pourrez encore le faire au moment de l'AG.

POUVOIR

Association Courts Circuits la Cagnole
12 Grande Rue Vaux 89000 Auxerre

*Extrait de l'article 13 des statuts de l'association Courts Circuits la Cagnole
(Tout membre qui ne peut assister à l'Assemblée générale a la possibilité de se faire représenter par l'adhérent de son choix, en lui donnant un pouvoir dûment rempli et signé. Chaque présent ne peut être porteur que de deux pouvoirs maximum).*

Je soussigné(e) _____

adhérent(e) N° _____

donne pouvoir pour me représenter aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'association Courts Circuits La Cagnole qui se tiendront successivement à **La Boussole, anciennement la Maison de quartier des Piedalloues, à Auxerre**, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour, à

Nom : _____

Prénom : _____

(La personne désignée devra être adhérente de l'association, merci d'informer cette personne).

N° de l'adhérent: _____ À _____

le _____ signature